

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 26 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Sophie MARTIN, Maire.

Présents : Sophie MARTIN, Michel PICONTO, Béatrice EYZAT, Serge FOURTON, Virginie BUSTILLO, Guy MOREAU, Thérèse HURSTEMANS, Jean-Marie GAY, Denis LURTON, Chantal PERNEGRE, Allan SICHEL, Dominique POUILLOUX, Isabelle HUGON, Laurent MOUILLAC, Joël PIZZOL, Magali LETURQUE, Sarah BICHET, Sébastien MORISSEAU, Stéphanie BALSIMELLI, Sandra D'HULSTER

Représenté(es) : Fabrice DARRIET (procuration à Sophie MARTIN), Hélène ALONZO (procuration à Michel PICONTO).

Excusé(es) : Philippe POHER, Jean-Pierre FABAREZ, Loïc VAREZ, Muriel SIBEYRE, Julie GRABOT.

Absent(es) :

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

M. Michel PICONTO est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE DU 5 Avril 2022 :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

2022_0305_01 : DOMAINE et PATRIMOINE – Acte de gestion du domaine public **Convention avec le Département de la Gironde**

Travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement pluvial - Cours de la Marne (RD 105^{E1})

Considérant que la Commune, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, est amenée à effectuer des travaux sur la voirie départemental située en agglomération,

Compte tenu de l'augmentation du flux routier sur cet axe, des pratiques modales en forte augmentation, la Commune de Margaux-Cantenac souhaite procéder à l'aménagement d'une zone 30, d'un cheminement piétons et une réduction de la voie comprenant : terrassements, ilots, places de stationnement, assainissement pluvial, signalisation verticale et horizontal

Considérant que dans ce contexte il convient de passer une convention avec le Département de la Gironde qui a pour objet de fixer les obligations particulières de la Commune en ce qui concerne les modalités d'exécution et de prise en charge des travaux d'aménagement de la RD 105^{E1}.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- autorise le Maire à signer cette convention avec le Département de la Gironde ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette décision.

JUMELAGE : Dossier ERASMUS

MM. Serge FOURTON et Thibaut DUPONT font un point sur le dossier ERASMUS lié au jumelage avec la commune de HARO.

Le dossier mobilité a été déposé sur la plate-forme d'ERASMUS, pour faire un inventaire des bonnes pratiques. Sélection des temps forts à HARO.

Sélection des mobilités (Base 27 ou 3 x 9 pour 1 an ou autre, à convenir).

Chaque personne, ou binôme, fera un rapport suite à sa mission d'observations.

Au niveau de la commune de HARO, le Maire a reçu les explications de notre démarche auprès d'ERASMUS ; la Mairie de HARO a de ce fait engagé une Agence Conseil pour les accompagner.

M. Serge FOURTON informera au fur et mesure la commune de HARO de l'avancée du projet.

ERASMUS devrait nous donner un accord d'ici la fin du mois de Mai.

Le montant de la Subvention sera versée (si accord) à la Mairie.

Pré inventaire des Missions possibles :

Attractivité de la Ville

Tourisme
 Œnotourisme
 Culture
 Ecoles
 Sports
 Seniors
 Viticulture
 Patrimoine
 Associations

Réchauffement Climatique

Une réunion d'information, élargie, sera organisée en suivant.

Pour les personnels de Mairie, une réunion particulière sera organisée.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes prises depuis le 6 Avril 2022 :

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
24/2022	V.P.J. Mr et Mme Patrice PUJOL 16 avenue de la Gare 33460 MARGAUX-CANTENAC	16 bis avenue de la Gare	bâti sur terrain propre	08/04/2022	renonciation
25/2022	BEOLETTO société représentée par Erik BEOLETTO 168 avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN	rue Jacques Brel Lot 5 lotissement Le Clos de Mathilde	non bâti	20.04.2022	renonciation
26/2022	BEOLETTO société représentée par Erik BEOLETTO 168 avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN	rue Jacques Brel Lot 6 lotissement Le Clos de Mathilde	non bâti	08.04.2022	renonciation
27/2022	BEOLETTO société représentée par Erik BEOLETTO 168 avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN	rue Jacques Brel Lot 7 lotissement Le Clos de Mathilde	non bâti	08.04.2022	renonciation
28/2022	BEOLETTO société représentée par Erik BEOLETTO 168 avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN	rue Jacques Brel Lot 2 lotissement Le Clos de Mathilde	non bâti	20.04.2022	renonciation
29/2022	BEOLETTO société représentée par Erik BEOLETTO 168 avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN	rue Jacques Brel Lot 4 lotissement Le Clos de Mathilde	non bâti	21.04.2022	renonciation
30/2022	BEOLETTO société représentée par Erik BEOLETTO 168 avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN	rue Jacques Brel Lot 3 lotissement Le Clos de Mathilde	non bâti	20.04.2022	renonciation
31/2022	BEOLETTO société représentée par Erik BEOLETTO 168 avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN	rue Jacques Brel Lot 9 lotissement Le Clos de Mathilde	non bâti	20.04.2022	renonciation
32/2022	M. Pierre JUSTE 11 rue du Vieux Chêne 33460 LAMARQUE	10 rue Corneillan Lot 2 lotissement JUSTE	non bâti	08.04.2022	renonciation
33/2022	BEOLETTO société représentée par Erik BEOLETTO 168 avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN	rue Jacques Brel Lot 1 lotissement Le Clos de Mathilde	non bâti	21.04.2022	renonciation

* Autres décisions prises

- 12.04.2022 (décision n°2022_07) : commande de plantes, arbres et arbustes pour aménager les espaces publics à Port-Aubin (complément), Rue de la Trémoille et Rue Georges Mandel – Société PEPINIERES GUITTON à Saint-Laurent-de-Médoc (33112) pour 1 140.10 € HT soit 1 254.11 € TTC.
- 20.04.2022 (décision n°2022_08) : travaux de menuiseries extérieures à l'école Les P'tits Pépins – Société CASA FERMETURES à Parempuyre (33290) pour 41 054.93 € HT soit 49 265.92 € TTC.
- 20.04.2022 (décision n°2022_09) : travaux de reconstruction (plâtrerie/isolation, peinture, revêtement de sol) de 3 classes du groupe scolaire de Margaux (côté primaire) – Société P.R.A. Peinture et Revêtement d'Aquitaine à Cenon (33150) pour 26 605.50 € HT soit 31 926.60 € TTC.
- 20.04.2022 (décision n°2022_10) : fourniture et pose de stores extérieurs sur 3 classes du groupe scolaire de Margaux (côté maternelle) – Société CASA FERMETURES à Parempuyre (33290) pour 16 022.52 € HT soit 19 227.02 € TTC.
- 22.04.2022 (décision n°2022_11) : fourniture et mise en service d'appareillage de climatisation/chauffage à l'espace Ginestet – Société DIMENA à Eysines (33320) pour 3 422.25 € HT soit 4 106.70 € TTC.
- 23.04.2022 (décision n°2022_12) : travaux de voirie Rue Montesquieu – Société EIFFAGE à Le Haillan (33187) pour 29 910.00 € HT soit 35 892.00 € TTC.
- 23.04.2022 (décision n°2022_13) : travaux de trottoirs Rue de l'Ancienne Poste – Société EIFFAGE à Le Haillan (33187) pour 15 770.00 € HT soit 18 924.00 € TTC.
- 23.04.2022 (décision n°2022_14) : aménagement en sens unique de la Rue Jacques Brel – SERI à Pessac (33600) pour 1 443.09 € HT soit 1 731.71 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

- * Licence IV : Mme le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier que lui a adressé Mme la Préfète au sujet d'une demande d'autorisation de transfert d'une licence de débit de boisson de 4^{ème} catégorie. Mme le Maire va donner un avis défavorable à ce transfert car la licence pourrait servir à d'autres projets qui vont arriver sur la commune (maison 16 rue de la Trémoille, office de tourisme intercommunal).
- * M. Denis LURTON demande quelle est la réglementation sur la mise en place des panneaux électoraux ; en effet, il a vu des panneaux installés Rue Jean Faure et Route des Eycards.
- * Mme Béatrice EYZAT fait un petit compte-rendu de la réunion de la commission environnement-déchets de la CDC Médoc Estuaire : un point sur les emplacements des bornes à verres dans les communes va être fait ; elle rappelle aussi que les sacs jaunes vont être remplacés par des bacs qui seront collectés tous les 15 jours. La CDC va procéder au recrutement d'un chargé de communication sur le tri.
- * M. Guy MOREAU évoque le projet de mise en place des panneaux de signalisation de jumelage ; il n'est pas possible de mettre ce type de panneaux sur ceux signalant les entrées d'agglomérations qui sont posés sur le domaine routier départemental.
- * Mme Isabelle HUGON demande où en est le projet de plantations, à savoir si le terrain a été préparé avant ; M. Jean-Marie GAY lui répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, les services techniques sont prévenus et feront le nécessaire.
- * M. Serge FOURTON fait un petit point sur la vidéo surveillance, suite à son rendez-vous avec les services de la CDC et l'employé communal Benoit DUROUSSEAU. Reste encore à définir qui prend en charge les frais dans ce domaine-là.
- * M. Miche PICONTO informe le conseil municipal de la mise en service de la nouvelle application MOBIGIP, par le PNR, qui sert à recenser les dépôts sauvages de déchets sur les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.